

Le Chanoine Coubé et le Suffrage des Femmes

Le Chanoine Coubé, après avoir disserté dans sa première conférence sur l'intelligence de la femme, a parlé dans les deux dernières, et avec la même bonhomie souriante, de son cœur et de ses droits.

Comme le conférencier l'expliqua lui-même, ses deux premières conférences sur l'intelligence et le cœur de la femme devaient fatalement aboutir à la reconnaissance de ses droits.

Mais dès le début, le chanoine Coubé tint à définir nettement ce qu'était le féminisme. « Il y a un féminisme qui veut l'amélioration de la condition sociale et morale de la femme, il y en a un autre qui ne voit dans le féminisme que le droit au dévergondage, à l'amour libre et qui croit trouver le bonheur dans le dérèglement, en donnant toute licence au caprice et à la passion ». Féminisme anarchique, que le chanoine Coubé réprovoque : « Affranchir la femme de la loi morale, dit-il, c'est aller contre son intérêt, vouloir au contraire élever son champ d'action, lui donner une vie plus haute, reconnaître ses droits quant à la libre disposition de sa personnalité, de son intelligence, de sa raison, de sa spiritualité, c'est là le féminisme raisonnable » et il a toutes les sympathies du conférencier qui continue fort justement : « La femme est avant tout épouse et mère. Là est son devoir, sa vocation, mais ses devoirs eux-mêmes impliquent ses droits ».

Dans l'antiquité païenne la femme était esclave comme l'homme; mais sa condition était pire encore que celle de l'homme; la femme libre avait, elle-même, une situation humiliante. Lorsqu'elle mettait son enfant au monde, le père pouvait en disposer à son gré. Encore maintenant d'ailleurs, de telles dispositions subsistent et dans la France Africaine nous pouvons voir une femme attelée avec son âne et poussée comme l'animal par l'aiguillon de son mari.

Le christianisme, déclare le conférencier, est venu libérer la femme; l'Evangile a été le premier code du féminisme. De sa conscience jaillit le droit moral; le droit moral découlent tous les autres droits, y compris les droits civils et les droits politiques.

Or, à l'heure actuelle, comme le dit dans son livre Mme de Lauribar, la femme est encore « l'éternelle mineure »; comme épouse elle est désarmée devant la loi; et si elle devient veuve, elle se trouve seule et ignorante devant des hommes « qui sont là comme des chacals pour tenter de dépouiller la victime inconsciente de dispositions scélérates et légales à la fois ».

En ce qui concerne le droit de vote, l'homme l'a réclamé parce qu'il avait des intérêts à défendre et qu'il a jugé nécessaire de donner mandat à d'autres de le représenter. La femme n'a-t-elle pas elle aussi des intérêts à défendre? et si l'argument vaut pour les hommes, il vaut pour les femmes. Et puis, celles-ci n'ont pas seulement leurs propres droits à défendre, mais ceux de leurs enfants. Qui donc défendra ces droits? Le Père? oui, si est là, mais il peut arriver qu'il soit incapable, fainéant, dissipateur. Qui donc alors se dressera devant lui dans l'intérêt de l'enfant, sinon la mère? Ce n'est pas tout, la femme a aussi des devoirs sociaux à remplir. Certes, elle peut actuellement « faire la charité », mais si la charité peut guérir le mal, ne faut-il pas mieux établir des lois de justice sociale qui le préviennent? Comment hésiter entre les deux formules et sur ce terrain social la femme est supérieure à l'homme. Il ne peut lutter comme elle et avec la même compétence contre les fléaux sociaux et l'immoralité publique. On parle beaucoup au Parlement de représentation professionnelle, mais si les agriculteurs, les commerçants, les industriels étaient représentés, qui donc représenterait les mères et les épouses; et si l'homme paie des impôts, s'il doit de ce fait avoir des mandataires, n'est-il pas bon que la femme en ait, elle aussi? L'homme, dit-on, peut défendre ses intérêts puisqu'il représente la raison sociale du foyer. « Mais en vérité, déclare le conférencier, on n'est jamais mieux défendu que par soi-même; l'homme s'attribue toujours la part du lion et laisse à la femme les rogatons; actuellement elle ne s'en contente plus et veut prendre sa place à la table commune ».

Mais, prétendent encore les ennemis du féminisme, la femme est-elle capable de voter? Elle n'a pas « de génie politique », pas de largeur de vues; elle juge avec son cœur encore plus qu'avec sa raison; impossible de discuter avec elle, son siège est fait à l'avance.

« S'il en est vraiment ainsi, affirme le chanoine Coubé, bien des hommes sont femmes! » Certes, les femmes sont entraî-

nées très souvent par leur cœur, mais les hommes ne le sont-ils pas par leurs passions? Et quand un député fait un magnifique discours qui émeut le Parlement, change-t-il pour cela le vote de ses collègues? Leur siège n'est-il pas fait à l'avance, le vote est-il le moins du monde influencé par les discours? On se demande même pourquoi on déploie tant d'éloquence, puis-que passe avant tout « la discipline des partis »?

Le conférencier cite ensuite, d'après un discours sénatorial, le cas de ces femmes diplômées qui ne votent pas. « Dans leur Lycée, une seule personne vote, c'est le gros garçon balourd, le balayeur de l'établissement ». « N'est-ce pas grotesque, s'exclame le chanoine Coubé, très applaudi par son auditoire féminin. Pour ma part, ajoute-t-il, je pense que l'intelligence et le cœur de la femme sont le fondement de ses droits. Comme je l'ai dit, la femme est surtout intuitive, mais pour voter s'agit-il d'abstraction ou de déduction? La femme peut, tout comme l'homme, juger d'un programme électoral qui n'a rien de spécialement ardu; et même s'il l'était, les femmes n'ont-elles pas prouvé pendant la guerre leurs capacités? N'ont-elles pas montré leurs compétences? Si le soldat a pu lutter l'esprit tranquille, c'est qu'il savait sa maison bien tenue et bien gardée. La femme, pendant la guerre, a conquis ses galons; elle a été à la peine, il est juste qu'elle soit aujourd'hui à l'honneur ».

En ce qui concerne le discernement des femmes, pourquoi ne parler toujours que des évaporées, des petites folles, des demi-vieilles qui voteront, dit-on, pour le beau jeune homme très séduisant; ou bien, ajoute le conférencier sans craindre les mots un peu crus, « des mégères qui voteront pour leurs maris et pour leurs arsouilles; mais pourquoi ceux-ci peuvent-ils voter et être élus? qu'on supprime d'abord ceux-ci si on veut supprimer celles-là. De même y aurait-il des petites folles s'il n'y avait pas de petits fous? Supprimez les gigolos et il n'y aura plus de gigolettes ».

Les adversaires du suffrage féminin déclarent encore que le souci électoral détournera la femme de ses devoirs, que les vêtements seront mal tenus, les rôles mal cuits; mais, comme les élections n'ont lieu que tous les quatre ans, si le rôle n'est brûlé que ce jour-là il n'y aura pas grand mal, et, ajoute même malicieusement le conférencier, je suis persuadé que si une de ces dames m'invitait à déjeuner chez elle le jour des élections, le déjeuner serait tout aussi bon que les autres jours! On oublie trop le temps passé au cinéma, chez le pâtisseries « où ces dames croquent des babas et des éclairs en même temps que la réputation de leur prochain ». Les batailles de famille? Faut-il craindre également une bataille tous les quatre ans; et puis si la femme n'est pas du même avis que son mari, qui l'oblige à le dire? « le vote secret ne créera jamais de désunion entre Philémon et Baucis ». Quant au charme qu'elle perdra paraît-il le jour où elle votera, le chanoine Coubé n'y croit pas. « Une femme ne perdra jamais son sourire du fait de déposer un bulletin dans l'urne ».

En ce qui concerne l'éligibilité, le conférencier fait des réserves; sans doute les femmes ont droit de prendre part à la vie politique, mais il les voit mal participer à la vie parlementaire qui est quelquefois turbulente et dure très souvent. A la Chambre, il y a des séances de nuit, des scènes de violence, des pugilats même; ce n'est pas là la place des femmes.

Les femmes, déclare-t-il, ont toujours droit à beaucoup d'égards, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur jeunesse, car la femme est jeune ou bien elle est vieille; il n'y a pas d'intermédiaire. Elle se cramponne à sa jeunesse et il faut que ses rides soient bien profondes et ses cheveux bien blancs pour qu'elle se soumette à la loi du temps. La voyez-vous allant à la Chambre ou au Sénat ratatinée et faible? On ne l'entend pas dans le brouhaha. Elle souffre de voir devant elle une jeune rivale que l'on applaudit moins pour ses idées que pour sa grâce. Un essaim de jeunes députés papillonne autour de la nouvelle venue et que dira le mari de la

jeune députée séduisante, quand ces messieurs empressés autour d'elle lui diront en lui baisant la main qu'elle a été adorable — car si un homme est « sublime », une femme est « adorable ». Evidemment, Mme Curie pourrait être sénatrice, dit le chanoine Coubé, et Mme de Noailles, ministre, je n'y verrais pas d'inconvénient. Mais peut-on pour cela généraliser?

Et ici nous interrompons quelques moments ce compte rendu pour dire au conférencier que nous ne sommes plus là d'accord avec lui. Il semble vraiment oublier que lorsqu'elles travaillent à l'usine ou dans les bureaux, les femmes ne sont pas dans un salon ou dans une salle de conférences du Fg St-Germain. Elles savent ce qu'est la lutte pour la vie, et dans leurs groupements et leurs associations, elles ont déjà pris l'habitude de collaborer avec les hommes. Quant au Parlement, le conférencier le dépeint sous un aspect un peu noir : quelque chose comme l'enfer sur la terre! Et cette rivalité féminine, le bon prélat la voit aussi davantage dans son imagination que dans la réalité. Nous pouvons lui affirmer que dans les autres pays les femmes n'ont pas eu la petitesse d'espérer qu'il leur attribue. La dignité et la compétence des femmes aux cheveux gris ont inspiré aux jeunes un très naturel respect et nous n'avons jamais entendu parler de ces « batailles de dames » que par des adversaires imaginatifs qui prennent leurs désirs pour des réalités.

Le chanoine Coubé concède d'ailleurs à quelques femmes le droit à l'éligibilité; mais il ne les veut ni trop jeunes ni trop vieilles; ce qu'il veut surtout, c'est que la fonction d'élu ne leur fasse pas perdre de vue leur fonction d'épouse et de mère. Mais, M. le Chanoine, la conseillère municipale de X., ne serait pas plus occupée que la commerçante, l'ouvrière, ou la femme de journée qui doit gagner sa vie au dehors. Elle le serait même beaucoup moins, car les sessions des Conseils municipaux sont courtes et espacées alors que le travail tient la femme au dehors tous les jours et toute la journée.

Enfin le conférencier termine par un rapide exposé de la situation des femmes en France depuis la Féodalité qui leur avait déjà accordé certains droits politiques; si une régression commença au XVII^e siècle, les encyclopédistes réclamèrent au siècle suivant l'égalité complète entre hommes et femmes; mais la Constituante repoussa cette proposition; quant à la Convention elle ne leur permit que de monter sur l'échafaud.

A l'heure actuelle la Chambre des Députés s'est prononcée plusieurs fois en faveur des femmes; mais le Sénat ne veut rien entendre. Pourquoi? « C'est le secret des Vieux », déclare le chanoine Coubé, c'est aussi celui de Polichinelle. « Les sénateurs ont peur que les femmes ne votent pas comme ils le désireraient ».

En résumé, déclare le chanoine Coubé, pour le droit de vote, je suis partisan de la complète égalité, pour l'éligibilité, je ne le suis qu'avec beaucoup de restrictions...

Et quand, après la conférence, nous nous sommes présentée au chanoine Coubé pour le féliciter d'avoir, malgré son grand âge gardé tant de verve et de mordant, il a eu, faisant allusion à notre féminisme, ce joli mot inattendu : « Vraiment, vous ne m'avez pas trouvé trop hérétique? »

Le Chanoine Coubé a beaucoup d'esprit.

C. B.

1933-07-01
no 1048.